



**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Septembre 2025**

Le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

Présents :

Nathalie KHEMDOUDI, Christine BOUILLOT, Claudine CORNU, Jean Luc MEUNIER, Joëlle DE MATTEIS, Aline ROUSSEAUX, Joël CORPET, Valérie THEVENOT, Denis RAUX, Pierre FLEURY

Absents :

Roxane COLLINET avec pouvoir Nathalie KHEMDOUDI

Mathieu BERNARD et Julien GAUDET

Secrétaire de séance : Pierre FLEURY

Ordre du Jour :

Accueil Emmanuelle LATTE, Secrétaire Générale de Mairie

Approbation CM précédents du 01/09

Approuvé à l'unanimité

Délibérations :

Délibération annule et remplace DE 20250035 "Coupe de Bois 2026"

Un paragraphe manquant dans la rédaction de la précédente délibération justifie cette nouvelle prise de délibération.

Lundi 29 Septembre 2025 Recettes investissement :

Le paragraphe concerne les orientations de mise en marché. Joel Corpet explique quelles sont les parcelles concernées.

Approuvé à l'unanimité

Délibération PEFC Programme de reconnaissance des certifications forestières

Certification permettant un élargissement des subventions recevables sur marché de ventes de Bois.

La labellisation de nos marchés certifie la qualité du marché. Il y a 10 % de subventions supplémentaires et cela coûte 108€/an.

La plupart des forêts publiques et privées sont certifiées. La 1ère subvention demandée viendra compenser le coût de l'adhésion.

Le CM autorise M. Le Maire à signer les documents correspondants.

Approuvé à l'unanimité

Délibération Plan d'Eau du Gd Chalon

Suite à l'adoption du Conseil Communautaire du Plan d'Eau à l'échelle du Grand Chalon qui sera lié demain au PLUi et qui nous permettra de gérer l'ensemble des travaux que les Communes doivent faire à proximité des cours d'eau, du ruissellement et à mettre en oeuvre des actions pour organiser la sobriété des usages de l'eau, préserver les quantités d'eau dans les lieux naturels comme la Raie du moulin sur notre Commune.

Les actions seront fédérées par le Grand Chalon avec l'appui de leurs services compétents. Reste à charge aux Communes de faire les aménagements nécessaires pour l'entretien et l'alimentation de leurs cours d'eau.

Jean-Luc MEUNIER explique que le but de ce Plan est d'économiser l'eau des cours d'eau naturels en canalisant les ruissellements.

Le Plan d'eau sera mis en oeuvre par la Municipalité.

Il nous est demandé d'approuver au niveau Communal ce document.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération Modificative du budget

Une Délibération Modificative du budget est rédigée pour équilibrer le Fonctionnement et l'Investissement du Budget 2025.

Lundi 29 Septembre 2025 Recettes investissement :

1/ AMORTISSEMENTS DIVERS :

<u>Recettes investissement</u>	<u>Recettes investissement</u>
28041482 - 040 = + 167 €	1323 = - 15 000 €
28041512 - 040 = + 30 €	
2804182 - 040 = + 7 538 €	
2812 - 040 = + 7 265 €	

2/ AMORTISSEMENT SEMCODA :

<u>dépenses investissement</u>	<u>Recettes investissement</u>
16878 – 040 = + 1 800 €	231 : - 1 800 €

3/ SUBVENTION NON AMORTISSABLES :

<u>Dépenses investissement</u>	<u>Recettes investissement</u>
1311 = + 81 135 €	1321 = + 81 135 €

Approuvé à l'unanimité.

Informations diverses

- Mutuelle MNT :

A partir du 1er janvier 2026, les employeurs territoriaux seront tenus de proposer et de participer financièrement à la couverture santé de leurs agents.

La mutuelle retenue est la MNT car elle présente une offre attractive avec 3 niveaux de garanties permettant à chaque agent de choisir en fonction de ses besoins et de sa situation.

Lundi 29 Septembre 2025 Recettes investissement :

Chaque agent a le choix de conserver sa mutuelle mais pour bénéficier d'une aide de la part de la Commune, il faut que la mutuelle soit labellisée.

La prévoyance doit être prise par le biais de la municipalité mais la santé est optionnelle. La municipalité adhère donc à cette convention de santé. Le montant de la prise en charge sera de 15€ par agent et par mois.

La mesure sera effective après délibération du CST.

- Infos Réseau d'Alerte :

Un point sur les finances de la Municipalité a été fait en Sous-Préfecture. Les subventions des travaux de l'école sont toujours en attente. Nous devons limiter les investissements à venir.

- Travaux rue Vigne renard :

Jean -Luc MEUNIER : Il a été organisé une réunion avec R2S, le Maître d'OEuvre pour faire le point sur l'avancement de l'étude du profil et la consistance des travaux de voirie à réaliser. Les études sont engagées mais les travaux auront sans doute lieu au 2ème ou 3ème trimestre 2026 . Les fossés ont été busés et l'eau s'écoule mal en cas de fortes pluies, une solution devra être trouvée pour évacuer l'eau résiduelle (avec une saignée à l'endroit du ralentisseur en attendant les travaux définitifs.

- Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) :

Une taxe obligatoire a été mise en place , il faut reverser à l'Etat un pourcentage des ventes de coupes de bois. Joël CORPET rappelle qu'indépendamment l'ONF retient 12 % sur le prix des ventes.

- Point Forêt :

Des marchands de bois devraient acheter du bois de chauffage excédentaire qui se trouve en face de la maison forestière.. 7 affouagistes inscrits cette année contre 8 en 2024. 2 affouagistes n'ont toujours pas rentré leur bois, s'il n'a pas été sorti avant le 15 octobre selon les contrats ONF, ils attendront l'année prochaine pour les récupérer.

- Octobre Rose :

Claudine CORNU est chargée de l'organisation de la journée du dimanche 5 octobre. Le matériel est à récupérer à l'espace santé prévention. Joël CORPET se chargera de flécher le tracé de la randonnée en bombe rose. Toutes les personnes disponibles viendront aider le samedi matin à la préparation de la soupe. Yvan NOEL sécurisera la traversée de la RD 678 vers la boulangerie et Jean-Luc MEUNIER et Pierre FLEURY au chemin de la Croix blanche.

Lundi 29 Septembre 2025 Recettes investissement :

- Karaoké CCAS :

Un Karaoké sera organisé à la Salle Serge BUGAUD le 18 octobre pour le CCAS, Le Tarif est de 5 € l'entrée et 12 € l'assiette anglaise.

Prochaine séance le 27 octobre à 19 heures 00

Fin de la séance à 20 heures 15 minutes

Le Maire

Yvan NOEL

La Secrétaire de Séance

Pierre FLEURY